

Appel à candidatures

Mise à disposition temporaire d'ateliers pour des artistes plasticiens professionnels à partir d'octobre 2018

La Ville de Besançon lance un appel à candidature afin d'accueillir de nouveaux artistes dans 2 ateliers individuels de 20 m² se libérant en octobre 2018.

Depuis l'ouverture de ce site en janvier 2014, 25 artistes ont bénéficié de la mise à disposition d'ateliers aménagés dans une ancienne caserne militaire. Le bâtiment est intégré dans le futur projet Eco-Quartier Vauban.

Les résidents actuels ont créé une association AVE, afin d'organiser des expositions permettant de présenter leurs créations aux Bisontins.

La Ville de Besançon, par le biais de la Direction de l'Action Culturelle, assure la gestion du site et accompagne l'association AVE.

» » » Conditions d'utilisation des ateliers

Les mises à disposition sont proposées pour une durée de deux ans renouvelable une fois un an après avis de la commission de sélection.

Ce lieu est utilisable sans contraintes d'horaire particulières, les résidents sont responsables de l'ouverture et de la fermeture du site.

Cet espace est dédié à la création et non à la diffusion puisque ce lieu n'est pas équipé pour l'accueil public.

L'utilisation de cet espace est soumise à la signature d'une convention entre la Ville de Besançon et l'utilisateur. Ce dernier devra se conformer au règlement intérieur du site et aux consignes d'utilisation.

L'utilisateur devra s'acquitter du paiement d'un forfait de participation aux charges selon le barème suivant :

- Espace collectif de 100m² ou 132 m² : 140 € /mois
- Espace collectif de 50 m² : 110 € /mois
- Espace individuel de 30 m² : 75 € /mois
- Espace individuel de 20 m² : 60 € /mois

Chaque atelier dispose d'un point d'eau et de prises électriques monophasées (présence d'une prise triphasée pour les ateliers collectifs).

Les ateliers sont dédiés à la création contemporaine en art plastiques. La sélection des candidatures tend à représenter la diversité des disciplines et des esthétiques.

» » » Profil des candidats

Les ateliers sont mis à disposition d'artistes professionnels. Les candidatures doivent correspondre aux critères suivants :

- justifier d'un parcours professionnel en devenir ou significatif ou d'une formation artistique d'enseignement supérieur. L'appel à candidature s'adresse à tous les artistes sans limite d'âge.
- avoir participé dans les trois dernières années à au moins deux expositions de groupe ou individuelles dans le réseau professionnel français ou étranger
- s'engager à résider et/ou à mener une activité artistique à Besançon le temps de la résidence en ateliers
- ne pas être utilisateur d'un atelier dans le domaine privé.

La priorité sera donnée aux artistes émergents.

» » » Dossier de candidature

Le dossier doit être obligatoirement composé des éléments suivants :

- Lettre de motivation
- CV artistique
- Book composé des œuvres réalisées récemment.

Le dossier devra être impérativement **envoyé par mail** à l'adresse suivante : service.culturel@besancon.fr sous la forme d'un fichier PDF. Aucun dossier ne sera étudié via des plateformes de téléchargement.

La date limite de dépôt est le **20 août 2018.**

» » » Commission d'attribution

Les dossiers sont étudiés par :

- M. le Maire ou son représentant
- M. le DGAS culture de la Ville de Besançon ou son représentant
- M. le Directeur des Musées de Besançon
- M. le Directeur de l'ISBA
- Une personnalité qualifiée désignée par l'association Seize Mille
- Une personnalité qualifiée désignée par l'association «AVE» (association des résidents des ateliers d'artistes)

» » » Pour tous renseignements supplémentaires

Pôle Culture

Direction Action Culturelle
Service Culturel - Ville de Besançon
2 rue Mégevand
25034 Besançon Cedex
Tel : 03 81 61 51 01

Personne référente : Anne-Sophie Chapellière (anne-sophie.chapelliere@besancon.fr)

Site internet des Ateliers d'Artistes (gestion de l'outil web par l'association AVE)
<http://ateliersvauban.org/>